

COMMENT PARTICIPER ?

1/ Effectuez une commande dans un établissement participant à l'opération le mardi 8 octobre 2019. La date de ticket de caisse doit être antérieure à la participation sur le site du Jeu.

2/ Inscrivez-vous sur le site www.jeu-independants.fr, renseignez le nom de l'établissement et le montant de votre ticket de caisse puis découvrez immédiatement si vous avez gagné. En cas de gain, téléchargez une photo de votre ticket de caisse entier original. Seules les inscriptions réalisées via le site seront prises en compte. L'inscription doit être effectuée avant le 09/10/2019 minuit.

Après vérification et validation de votre preuve d'achat, vous recevrez le remboursement du montant de votre ticket de caisse dans la limite de 60€ maximum par chèque, à l'adresse postale indiquée lors de votre inscription.

Extrait du règlement :

Jeu avec obligation d'achat valable le 08/10/2019 réservé aux personnes physiques et majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise), exclu aux professionnels et au personnel des points de vente et limitée à deux participations par personne (même nom, même adresse, même adresse mail) pendant toute la durée du jeu. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours. Seule la 1ère inscription sera prise en compte pour la détermination du gain.

Lots mis en jeux : 500 remboursements de la valeur réelle du ticket de caisse dans la limite de 60€.

Règlement complet déposé chez Maître Manceau, Huissier Paris 15ème et disponible sur www.jeu-independants.fr. Vos données sont collectées par Métro et son prestataire de gestion pour la gestion de l'opération et conservées pendant la durée strictement nécessaire à celle-ci. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de portabilité ou d'opposition par courrier à l'adresse suivante : METRO, ZA du Petit Nanterre, 14-20 Rue des Peupliers, 92000 Nanterre.